

523. (4954). — BRÉVIAIRE, des Chartreux.

1. (F. 1-12^v). Calendrier.
2. (F. 14-228). Propre des temps pour toute l'année.
3. (F. 228-285). Propre des saints, depuis S. André jusqu'à S. Saturnin.
4. (F. 285-303). Commun des saints, suffrages.
5. (F. 303-318^v). Hymnaire.
6. (F. 319-360). Hore de domina nostra secundum usum carthusiensem; messe de la S^{te} Vierge selon le propre du temps.
7. (F. 360^v-370). Les psaumes pénitentiels et les litanies des saints.
8. (F. 371-390). Office des morts.
9. (F. 391). Oraison en l'honneur de S. Bruno.

Parchemin; 391 feuillets, plus sept de garde; 0^m,94 × 0^m,66; XVI^e siècle; rubriques, initiales ornées et en couleurs, ancienne pagination 1 à 378. Au deuxième feuillet de garde initial, on lit cette note écrite au XVIII^e siècle : *Cartusiae Capellae*, c'est-à-dire Chartreuse de la Chapelle à Hérinnes, près d'Enghien. Reliure ancienne veau.

524. (19004). — BRÉVIAIRE, de l'ordre teutonique.

1. (F. 1-12). Calendrier. Les noms des mois sont en allemand. A noter les saints du diocèse de Cologne et deux notices nécrologiques, le 19 juin : *Obitus Geordii Hunolt magistri 37, anno 1572*, et le 6 juillet : *Obitus Francisci a Woltsein anno 1573*.
2. (F. 13^v-14). *De impositione*. Rubriques pour la lecture de certaines parties de la Bible pendant l'office.
3. (F. 15-61). Offices du dimanche et des fêtes.
4. (F. 61-66^v). Office des morts.
5. (F. 66^v-75). Les sept psaumes pénitentiels, litanies des saints, suffrages.
6. (F. 76-98^v). Hymnaire.
Le feuillet 99 est blanc.
7. (F. 100-184^v). Propre du temps pour toute l'année et dédicace de l'église.
8. (F. 185-266). Propre des saints.
9. (F. 266-279). Commun des saints.
10. (F. 280). Lettre du pape Alexandre *magistro et fratribus Hospitalis beate Marie Theutonicorum*, portant approbation de l'office.
11. (F. 280-289). *Correctio quorundam errorum et dubiorum in notula fratrum Theutonicorum*.
12. (F. 290-292). Collectes de S. Antoine, S. Laurent, S. Lambert.
Le dernier feuillet de garde contient un fragment du XIII^e siècle du livre des Juges.